

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014

Présents : Tous les conseillers en exercice

Secrétaire : Rachel NACHON

Convocation du 24 mars 2014

Début de séance : 20h

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal suivants :

BAVEREL Julie	DERAY Chantal	PECAUD Jean-Paul
BOUILLET Jean-Noël	GIRARDET Sébastien	PESEUX Christine
CAILLE-NUCIT Nathalie	GUENEAU ép QUINNEZ Marie-Hélène	POITREY Georges
CORNU Paul	HENRIOT Emmanuelle	VERDIER Patrick
DOUSSE Sylvain	NACHON Rachel	VIPREY Maryse

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BERTHOD Jean, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame NACHON Rachel a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-5 du CGCT)

2. Election du maire**2.1 Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, la maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur MARAUX Gilles et Monsieur BERTHOD Jean.

2.3 Déroulement de chaque scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code Electoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au PV portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors des deux premiers tours du scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour du scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du CE) :	0
d. Nombre de suffrages exprimés :	15
e. Majorité absolue :	8

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
PECAUD Jean-Paul	8	Huit
VERDIER Patrick	7	Sept

2.5 Proclamation de l'élection du maire

Monsieur PECAUD Jean-Paul a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur PECAUD Jean-Paul, élu maire, le conseil a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

3.1 Election du premier adjoint**3.1.1 Résultats du premier tour du scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du CE) :	1
d. Nombre de suffrages exprimés :	14
e. Majorité absolue :	8

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BAVEREL Julie	8	Huit
BOUILLET Jean-Noël	6	Six

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

Madame BAVEREL Julie a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

3.2 Election du deuxième adjoint

3.2.1 Résultat du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du CE) : 0
d. Nombre de suffrages exprimés : 15
e. Majorité absolue : 8

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
DOUSSE Sylvain	15	Quinze

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur DOUSSE Sylvain a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé

3.3 Election du troisième adjoint

3.3.1 Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du CE) : 0
d. Nombre de suffrages exprimés : 15
e. Majorité absolue : 8

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GUENEAU ép QUINNEZ Marie-Hélène	2	Deux
NACHON Rachel	6	Six
VIPREY Maryse	7	Sept

3.3.2 Résultats du deuxième tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du CE) : 0
d. Nombre de suffrages exprimés : 15
e. Majorité absolue : 8

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GUENEAU ép QUINNEZ Marie-Hélène	0	Zéro
NACHON Rachel	6	Six
VIPREY Maryse	9	Neuf

3.3.3 Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Madame VIPREY Maryse a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

3.4 Election du quatrième adjoint

3.4.1 Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du CE) : 5
d. Nombre de suffrages exprimés : 10
e. Majorité absolue : 6

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CORNU Paul	10	Dix

3.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Monsieur CORNU Paul a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

Procès-verbal dressé le 28 mars 2014 à 21h45 en double exemplaire.

Commissions et syndicats

Monsieur Jean-Paul PECAUD fait part de son souhait de démissionner de son mandat de Conseiller Communautaire de la CAGB.

Le Conseil Municipal procède ensuite à la répartition des membres des commissions et syndicats.

Fin de séance : 21h45